

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2023 B 01803

Numéro SIREN : 904 873 270

Nom ou dénomination : Groupemen II

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2024 sous le numéro de dépôt B2024/000757

COMPTES ANNUELS

2022

Exercice Clos Le 31/12/2022

PYRAMIDES XIX

21 rue des Pyramides
75001 PARIS 01
APE : 6630Z
Siret : 90487327000014

Macofi

MACOFI

267, Bd Pereire

75017 Paris

Tél. 01 44 01 03 70

Fax. 01 44 01 03 77

contact@macofi.fr

Société inscrite au tableau de l'ordre de PARIS



Comptes annuels

MACOFI

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22
ACTIF			
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets et droits assimilés			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage			
Autres immobilisations corporelles			
Immob. en cours / Avances & acomptes			
Immobilisations financières			
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE			
Stocks			
Matières premières et autres approv.			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Créances			
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel			
Etat, Impôts sur les bénéfices			
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	229		229
Autres créances			
Divers			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	192		192
Charges constatées d'avance			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	421		421
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Prime de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion - Actif			
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL ACTIF	421		421

Bilan

	Net au 31/12/22
PASSIF	
Capital social ou individuel	1 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
Résultat de l'exercice	-1 679
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-179
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts	
Découverts et concours bancaires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières diverses	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	600
Personnel	
Organismes sociaux	
Etat, Impôts sur les bénéfices	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	
Etat, Obligations cautionnées	
Autres dettes fiscales et sociales	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES	600
Ecart de conversion - Passif	
TOTAL PASSIF	421

Compte de résultat

	du 28/10/21 au 31/12/22 15 mois
Produits d'exploitation	
Ventes de marchandises	
Production vendue (biens)	
Production vendue (services)	
Chiffre d'affaires net	
Dont à l'exportation	
Production stockée	
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	
Autres produits	
Total produits d'exploitation	
Charges d'exploitation	
Achats de marchandises	
Variation de stock (m/ses)	
Achats de m.p & aut.approv.	
Variation de stock (m.p.)	
Autres achats & charges externes	1 679
Impôts, taxes et vers. assim.	
Salaires et Traitements	
Charges sociales	
Amortissements et provisions	
Autres charges	
Total charges d'exploitation	1 679
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 679
Opérations en commun	
Produits financiers	
Charges financières	
RESULTAT FINANCIER	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-1 679
Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	
Participation des salariés aux résultats	
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	-1 679

Annexe

MACOFI

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU PYRAMIDES XIX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 421 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 679 euros.

L'exercice a une durée de 14 mois, recouvrant la période du 28/10/2021 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/05/2023 par le Président.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 229 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	229	229	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	229	229	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 500,00 euros décomposé en 1 500 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Notes sur le bilan

DETTES

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 600 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	600	600		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	600	600		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	600
Total	600

PYRAMIDES XIX

Société par actions simplifiée au capital de 1 500€
Siège social : 21 rue des Pyramides – 75001 Paris
904 873 270 R.C.S Paris

(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE LA SOCIETE
EN DATE DU 27 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 27 juin, à 16h,

La société Dzeta Private Equity, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B158444 (l' « **Associé Unique** »),

a décidé de prendre les décisions ci-dessous conformément aux statuts de la Société,

[...]

1. Renonciation aux délais de convocation et de remise des informations préalables

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance des Documents,

déclare avoir été parfaitement informé des opérations objets des présentes et avoir été en mesure de prendre pleine et entière connaissance de tous les documents et informations nécessaires à son information préalablement à l'adoption des décisions qui suivent et notamment aux documents mis à disposition ce jour ;

renonce purement et simplement, en tant que de besoin, autant sur le principe que sur la forme, aux délais légaux et statutaires de convocation et de mise à disposition des documents et rapports nécessaires à l'adoption des décisions qui suivent.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique

2. Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance des Documents,

approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice de -1 679€,

décide de donner au Président de la Société quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé,

prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code général des impôts.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique

3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance des Documents,

décide d'affecter la perte de -1 679€ de la manière suivante :

Perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022	-1 679€
Poste « Report à nouveau » antérieur au 31 décembre 2022	0€
Poste « Report à nouveau » après affectation - Affectation de -1 679€ au compte « Report à nouveau » passant ainsi de 0€ à -1 679€	-1 679€

rappelle, conformément à la loi, qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique

[...]

5. Dissolution anticipée ou non de la Société

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance des Documents,

constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font ressortir des capitaux propres de -179€ euros pour un capital social de 1 500€, soit un montant de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social,

décide de poursuivre l'activité et de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce,

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique


6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique,

décide de donner tous pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légale de publicité.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique

Pour extrait certifié conforme :

DocuSigned by:

EB2D8A8954ED456...

M. Claude Darmon
Président de la Société